

Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 27 juin 2018

La réunion du comité technique spécial unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de Mme Corinne Ledamoisel secrétaire générale des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel;
- Examen pour avis du projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité spécial des greffes des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel institué auprès du secrétaire général du Conseil d'Etat;
- Examen pour avis du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 1er décembre 2009 instituant un comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel auprès du secrétaire général du Conseil d'Etat ;
- Examen pour avis du nouveau règlement intérieur du TA de Montreuil ;
- Examen pour avis du nouveau règlement intérieur du TA de Nantes ;
 - Examen du bilan social ;
 - Bilan d'étape sur la mise en œuvre du télétravail ;
- Visio-audiences de la CNDA dans les CAA de Nancy et de Lyon.

Etaient présents au titre de Force Ouvrière,

M. Patrick FOUINNETEAU

Mme Catherine MAGRI

Mme Isabelle NIO

Mme Evelyne CARTIER

Mme Christiane
PEYRE

Mme Colette GOUSSI



Date du bulletin AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :

- Indemnité de "sujétions particulières" accordée aux assistants de prévention ;
- Attribution et revalorisation de la prime informatique des correspondants informatiques;
 - CIA 2018;
 - Quota d'avancement par grade et affichage des listes des agents promouvables ;
- Conditions d'accès aux postes proposés à la mobilité notamment au ministère de la justice;
 - Stabilisation des applications informatiques ;
 - Organisation des élections professionnelles ;
 - Ouverture de l'intranet du ministère de l'intérieur ;
 - Mise en œuvre des labels diversité et égalité professionnelle ;
 - Mise en œuvre du compte personnel de formation ;
 - Point d'étape sur Téléservice (Télérecours citoyen) ;
 - Point sur le recours à des agents vacataires ;

En préambule à la séance FO fait remarquer qu'à l'occasion de son départ le vice-président sortant, n'a pas pris soin d'adresser aux juridictions administratives un message d'au-revoir où il aurait pu saluer et reconnaître le travail accompli ces dernières années par tous ceux qui chaque jour au quotidien s'efforcent de donner le meilleur d'eux-mêmes au service public. FO signale que l'intéressé, premier fonctionnaire de France n'a pas daigné répondre aux demandes d'entretien que notre organisation syndicale avait sollicité.

Dans le cadre du dialogue social FORCE OUVRIERE réclame que comme par le passé s'instaure un dialogue social en amont des CTS des greffes.

L'administration nous informe que le vice-président Bruno Lasserre entreprendra un cycle de visites dans les juridictions administratives.

Approbation du procès-verbal du 14 mars 2018. FO valide sans correction la version proposée.

Examen pour avis du nouveau règlement Force ouvrière a déjà évoqué dans le compte intérieur du TA de Montreuil :

Après vérification auprès de nos collègues du TA avaient bien recueilli l'assentiment général, intérieur du TA de Nantes : FORCE OUVRIERE valide le nouveau règlement FORCE OUVRIERE, ayant également vérifié intérieur.

l'ordre avait été effectué auprès de la cour intérieur. administrative d'appel de Marseille qui, pour un oubli de pointage à la pose méridienne, décomptait 2 heures 45 mn.

rendu du CHSCT plusieurs alertes qui sont des signes probants de souffrance au travail.

de Montreuil pour savoir si les modifications **Examen pour avis du nouveau règlement**

auprès de nos collègues du TA de Nantes que les modifications avaient bien recueilli l'assenti-L'administration nous a informé qu'un rappel à ment général, a validé le nouveau règlement



Examen pour avis du projet d'arrêté rela- Ouatrième vote : Comtif aux modalités d'organisation du vote mission administrative <u>électronique par internet pour l'élection</u> paritaire locale (mandat modifiant l'arrêté des représentants du personnel.

Le projet d'arrêté du Conseil d'Etat relatif à Vous pourrez voter à l'organisation du vote électronique par internet partir de vos ordinapour l'élection des représentants du personnel teurs au sein du CTS des greffes des juridictions ad- professionnels, de vos ministratives étant conforme à l'arrêté du mi- téléphones portables ou nistère de l'intérieur, FORCE OUVRIERE le va- tablettes, un identifiant lide.

Rappelons que c'est à l'initiative du ministère seront donnés à cette général du Conseil de l'intérieur que le vote électronique a été ins- occasion par l'administitué.

Lors de ce vote vous serez appelé à voter Un site dédié sera ou- d'arrêté instituant le pour 4 scrutins :

Ministériel (mandat de 4 ans)

Deuxième vote sur listeau Comité Technique en septembre 2018. Spécial des greffes (mandat de 4 ans)

Troisième vote: Commission administrative paritaire nationale (mandat de 4 ans)



de 4 ans)

personnels et mot de passe vous près du secrétaire tration.

vert pendant toute la vote électronique. durée des élections. A

Premier vote : sur liste au Comité Technique titre expérimental, les agents de la cour administrative d'appel de Versailles testeront ce site

Examen pour avis du projet d'arrêté du 1er décembre 2009 instituant un comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des administracours tives d'appel aud'Etat.

FO valide le projet



Bilan d'étape sur la mise en œuvre du télétravail :

Au regard des quelques visites effectuées en juridiction FORCE OUVRIERE souligne l'inertie des chefs de juridictions face à la mise en place du télétravail et demande qu'un courrier du secrétariat général leur soit adressé pour leur rappelant l'obligation de la circulaire de la DGAFP.

FORCE OUVRIERE souligne que bien que ce dossier ait été ouvert à son initiative depuis 2 ans, aucune enveloppe budgétaire n'a été allouée pour l'achat d'ordinateurs portables nécessaires aux télétravailleurs. L'administration nous informe que 50 ordinateurs portables viennent d'être commandés auprès de l'UGAP et seront déployés dans le cadre du télétravail.

Le bilan actuel fait état de 239 intentions d'accès au télétravail, 138 demandes ont été réellement déposées et 51 agents de greffe sont déjà en télétravail.

FORCE OUVRIERE restera tout l'été vigilant sur l'application de ce dossier.



Visio-audiences de la CNDA dans les CAA de Nancy et de Lyon :

FORCE OUVRIERE s'étonne que les organisations syndicales n'aient pas été associées à ce projet.

L'administration nous informe que dès le mois de septembre les cours administratives d'appel de Nancy et de Lyon disposeront de deux salles d'audiences avec

un équipement de visio-audiences afin d'être opérationnelles dès le 1^{er} janvier 2019 après promulgation de la loi sur l'asile.

FORCE OUVRIERE dénonce la délocalisation des audiences de la CNDA sur les cours et demande un renforcement en personnel qui n'a pas été prévu, la gestion des audiences reste donc à la charge du greffe ce qui est proprement inadmissible compte tenu notamment de la nature de ce contentieux.

FORCE OUVRIERE demande des compléments d'informations à destination de nos collègues affectés dans ces deux juridictions.

Priorité absolue du Gouvernement, FORCE OUVRIERE estime que cette décision n'est pas une solution visant à améliorer la situation extrêmement dégradée de la CNDA mais un pis aller et une solution à court terme et craint que dans ce contexte cette solution soit étendue à d'autres cours administratives d'appel.





Examen du bilan social:

FORCE OUVRIERE souligne la qualité du bilan social effectué par le département des greffes.

FORCE OUVRIERE demande que le bilan social soit complété par un tableau reprenant pour chaque juridiction le ratio Magistrat/Greffe.

Au regard du tableau de consommation mensuelle des ETP des vacataires en 2017, FORCE OUVRIERE observe une augmentation des effectifs de vacataires dans les greffes, ceux-ci très souvent utilisés comme à aide à la décision, sont cependant à la charge des greffes.

FORCE OUVRIERE demande qu'à ces postes de vacataires soient substitués des postes statutaires supplémentaires spécifiquement dédiés aux métiers du greffe

FORCE OUVRIERE demande qu'un bilan annuel de l'activité des bureaux d'aide juridictionnelle soit établi par juridiction. En effet, cette activité étroitement liée au contentieux « Etrangers » en très forte augmentation connait la même inflation.

En 2017 le mouvement des personnels dans les juridictions administratives s'établit à 190 arrivées pour 175 départs.

Le recrutement des agents toutes catégories confondues par concours (24,74 %) et les mutations (18,42 %) constituent les principales voies d'accès à la juridiction administrative. La réussite aux concours représente près de 25 % des arrivées et près de 18 % des départs en 2017.

Ces chiffres sont éloquents et démontrent la faiblesse et presque l'inexistence des passerelles avec les préfectures remettant ainsi en cause notre appartenance au ministère de l'intérieur.

FORCE OUVRIERE demande que les liens historiques qui nous unissent aux préfectures soient améliorés et s'interroge sur les mouvements entrants par la voie du détachement en provenance du ministère de la justice, ministère défavorable voire allergique à l'accueil de

nos collègues des juridictions administratives volontaires à un détachement dans ce ministère.

En ce qui concerne les 77 promotions au choix accordées en 2017 dont 67 agents de la filière administrative, FORCE OUVRIERE s'insurge cette année encore contre les faibles taux de promotion. Les promotions sont la revendication prioritaire des agents (voir l'enquête sur le climat social).

FORCE OUVRIERE réclame un diagramme du taux d'absentéisme, tous motifs confondus sur période de 5 ans.



CIA 2018:

FORCE OUVRIERE dénonce le fait que certains chefs de juridiction octroient cette prime en fonction des autres primes déjà perçues (ex. prime correspondant informatique).

L'administration nous informe qu'un rappel sera fait aux chefs de juridictions et greffiers en chef et que les montants des enveloppes pour 2019 ne subiront pas d'augmentation.

<u>Indemnité de "sujétions particulières" accordée aux assistants de prévention :</u>

FORCE OUVRIERE signale que plusieurs assistants de prévention sont en attente de la prime normalement dédiée à cette fonction et qu'ils ont fait part de leur prochaine défection si une solution n'est pas trouvée dans les semaines à venir et indique que la dépense ne doit en aucun cas être imputée sur le CIA.

L'administration nous fait savoir qu'un rendez vous avec le ministère de l'intérieur est prévu pour une modification de la circulaire en vigueur sur le RIFSEEP.

<u>Attribution et revalorisation de la prime informatique des correspondants informatique :</u>

FORCE OUVRIERE, constatant les difficultés pour le recrutement de SIC occupant la fonction de correspondant informatique, demande une revalorisation indiciaire afin de rendre plus attractive cette fonction. Par ailleurs FORCE OUVRIERE réclame un pro-

gramme de formation dans tous les domaines liés aux nouvelles technologies.

Quota d'avancement par grade et affichage des listes des agents promouvables :

Mme Ledamoisel a répondu que chaque agent a toujours la possibilité de demander à sa hiérarchie ou le cas échéant à la DRH du Conseil d'Etat s'il figure ou non dans la liste des agents promouvables. Mme Ledamoisel est réticente à l'idée d'un affichage en raison du caractère assez confidentiel de ces éléments.





Stabilisation des applications informatiques :

FORCE OUVRIERE souligne les efforts consentis par la DSI sur la stabilisation des outils informatiques déployés dans les juridictions, mais témoigne de la lenteur d'impression des documents dans l'application « Télérecours » qui handicape fortement les agents de greffe dans l'utilisation de cette application au quotidien.

Ouverture de l'intranet du ministère de l'intérieur :

FORCE OUVRIERE indique avoir saisi la direction des systèmes informatiques du Conseil d'Etat à ce sujet. Plusieurs agents se sont plaint de leur impossibilité d'accéder à la partie « Action sociale ».

Le représentant du ministère de l'intérieur nous assure qu'une solution sera trouvée prochainement.





Mise en œuvre des labels diversité et égalité professionnelle :

FORCE OUVRIERE mentionne que le ministère de l'intérieur a signé la convention de labellisation de la diversité au sein de son ministère.

FORCE OUVRIERE réaffirme son attachement à la lutte contre la discrimination, l'inégalité et les injustices professionnelles.

FORCE OUVRIERE dénonce le peu ou pas de communication dans les juridictions malgré la forte attente des agents.



Mise en œuvre du compte personnel de formation :

La loi n° 2016 -1088 du 8 août 2016 instaure le compte personnel de formation.

FORCE OUVRIERE rappelle l'importance de ce texte et demande quelle suite a été donnée par le CFJA.

Cette question est reportée au prochain CTS de l'automne et sera traitée effectivement par le CFJA.



Point d'étape sur Téléservice (Télérecours citoyen)

L'application est déployée depuis le 7 mai dernier sur 3 sites pilotes : TA de Cergy-Pontoise, TA de Melun et Section du contentieux du Conseil d'Etat. Dans les deux TA, un kiosque est installé à l'accueil pour inciter le public à utiliser cette application.

260UKS A la fin du mois de juin, 80 recours ont été enregistrés.

Si les aspects techniques ne semblent pas poser de problème, FO souligne que de nouveaux efforts sont demandés aux agents d'accueil et aux agents

des greffes centraux d'enregistrement alors même que les premiers résultats ne sont pas très encourageants ...



Le seul syndicat dynamique partout en France!!

N'hésitez pas à contacter

pour de plus amples informations

vos représentants FO au Comité Consultatif Paritaire Spécial/CTPS

ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS

M. Patrick FOUINNETEAU (CTPS/CHSS)

Mme Catherine MAGRI (TA de Melun)

Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)

Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS)

Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)

Mme Isabelle NIO (CAA de Douai)

Mme Evelyne CARTIER (TA de Besançon)

NOS REPRESENTANTS NATIONAUX
VONT PROCHAINEMENT VISITER
VOTRE JURIDICTION POUR UNE
REUNION D'INFORMATION VENEZ
A LEUR RENCONTRE
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE
ENTENDRE

Rejoignez nous sur les réseaux sociaux FO Prefectures



ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet